

COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION ÉCONOMIQUE

Compte rendu

Le 9 janvier 2003
Édifice Sir-Charles-Tupper, Salle C554
2720, promenade Riverside
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Coprésidents : Wendy Sexsmith, ARLA Dean Thomson, CCH

Participants : Jay Bradshaw, Syngenta Keith Lockhart, Crompton
 Shannon Coombs, CCSPA Peter MacLeod, CropLife
 Jean Szkotnicki, ICSA Bob Friesen, FCA
 Robert Woods, ARLA Chuck Beach, SC Johnson

Observatrices : Suzanne Beattie, Nu-Gro Shirley Archambault, CCH
 Nicole Howe, FCA Colleen Hyslop, AAC

Secrétaire : Geraldine Graham, ARLA

1. Introduction

Wendy Sexsmith (ARLA) et Dean Thomson (CCH) ont accueilli les participants qui se sont ensuite présentés.

2. Réévaluation/FQPA

Mise à jour et état d'avancement

John Worgan (ARLA) a présenté une mise à jour sur le programme de réévaluation de l'ARLA (voir la présentation « Le programme de réévaluation : mise à jour » ci-jointe).

Discussion

On a noté que les réévaluations faites à ce jour sont très complexes; les réévaluations antérieures pourraient avancer plus rapidement. La date cible d'achèvement de la réévaluation de tous les produits homologués avant 1995 est encore 2006.

3. Statistiques sur les demandes d'homologation / 4. Le rapport Blair

Rapport de rendement/échéanciers

Wendy Sexsmith (ARLA) a présenté une vue d'ensemble des statistiques de rendement des cinq dernières années et des trimestres 1 et 2 de 2002-2003 par rapport à la Politique de gestion des demandes d'homologation (PGDH). Elle a également indiqué comment ces données correspondent au rapport Blair (voir la présentation « Statistiques des demandes d'homologation T1-T2 2002-2003 et le rapport Blair » ci-jointe). Jusqu'à présent en 2002-2003, la norme de rendement a été respectée pour 15 des 17 (88 %) demandes d'homologation de la catégorie A et 101 des 131 (77 %) demandes de la catégorie B. Les raisons du non-respect des normes de rendement sont attribuables à la complexité accrue des demandes et à la perte d'employé ayant de l'ancienneté. On a embauché de nouveaux membres du personnel qui sont en formation, et on embauchera du nouveau personnel.

Lors de la présentation, on a comparé le nombre de jours nécessaires pour terminer l'examen d'une demande idéale (737) versus l'examen d'une demande comportant une lacune à chaque étape (1822). On a noté que le rapport Blair négligeait de souligner cette distinction, permettant une mauvaise interprétation de certaines données.

De façon globale, la tendance indique une réduction du nombre moyen de jours nécessaires à l'homologation d'une demande de la catégorie A. La prévisibilité du cycle de vie global dépend surtout de la qualité de la demande d'homologation présentée par l'industrie.

On élabore une réplique détaillée au Rapport Blair qui sera suivie de discussions avec l'industrie.

Discussion

On a conclu que des renseignements complets sur le rendement collectif (de l'industrie et de l'ARLA) aident beaucoup l'industrie, les agriculteurs et l'ARLA. L'ARLA a offert de travailler avec les entreprises afin de résoudre les problèmes de chacun par rapport au processus de présentation des demandes d'homologation. Il est difficile d'assembler ces détails en groupe, car une grande partie de ces renseignements est confidentielle. L'ARLA proposera une démarche de transmission des renseignements sur le rendement collectif lors de la prochaine réunion du CCGE.

On a posé une question sur le besoin d'accorder 45 jours à la vérification des données reçues en réponse aux lacunes identifiées dans le dossier. On a noté que tout temps alloué à l'examen de demandes d'homologation qui, dès le départ, comportaient des lacunes réduit le temps accordé à l'examen de demandes complètes.

On a suggéré de présenter à l'avenir le rendement par rapport aux échéanciers de triage et de

vérification, ainsi qu'aux échéanciers d'examen.

La question du montant de la contribution de l'ARLA pour améliorer la compétitivité du secteur agricole à titre de participante au Cadre stratégique pour l'agriculture fut posée. En réponse, on a répété l'engagement de l'ARLA de travailler avec l'industrie et les agriculteurs afin de s'assurer que l'ARLA reçoit des demandes d'homologation complètes pêtes à l'examen pour réduire le temps total nécessaire à la prise de décision sur l'homologation. On a suggéré que l'ARLA devrait augmenter son efficacité par rapport à l'examen des demandes qui ne sont pas idéales. D'un autre côté, l'ARLA a porté son attention sur le besoin d'aider les entreprises à mieux préparer leurs demandes d'homologation. En outre, l'ARLA s'engage à assurer le respect des échéanciers à toutes les étapes du processus de demande d'homologation.

Quant à la préparation des demandes d'homologation idéales, l'industrie s'engage activement à la réalisation de cet objectif.

5. La nouvelle LPA

État du Projet de loi C-8

Le projet de loi C-8, la nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA), a reçu la sanction royale le 12 décembre 2002. Geraldine Graham (ARLA) a signalé qu'un plan de mise en oeuvre est en élaboration à des fins d'approbation par le ministre. La nouvelle loi ne peut pas être proclamée en vigueur avant la révision des règlements actuels et l'établissement de nouveaux règlements clés, ce qui prendrait environ 15 mois. La priorité sera accordée aux règlements qui pourront être établis lors de l'échéancier. Il y aura consultation préliminaire sur ces règlements auprès du Conseil consultatif de la lutte antiparasitaire, du Conseil consultatif de gestion économique et du Comité fédéral, provincial et territorial avant la publication des règlements dans la *Gazette du Canada*, Partie I, à des fins de vaste consultation publique. Les règlements ayant besoin d'élaboration de politiques et de consultations plus approfondies auprès des intervenants devraient être traités, mais ce travail serait terminé lors d'une deuxième étape.

L'ARLA élabore également des plans de communication et de formation internes et externes par rapport à la nouvelle loi.

Discussion

L'industrie a noté qu'elle souhaite que les règlements relatifs à la déclaration des effets nocifs évitent les pièges rencontrés aux É.-U. et a suggéré que l'établissement d'un groupe de travail serait utile. De plus, on a noté les difficultés liées à la collecte de données sur les ventes au palier provincial.

6. Protection des données

État/Rapport d'étape du Groupe de travail du CCGE

Peter MacLeod (CropLife) a présenté une version mise à jour de l'élaboration d'une nouvelle politique de protection des données qui avait été proposée (voir la présentation « La protection des données : Homologation spécifique par produit (HSP) III » ci-jointe). Le Groupe de travail de l'industrie a consulté le British Columbia International Commercial Arbitration Center et a révisé l'ébauche n° 15. L'ébauche n° 16 sera présentée à l'ARLA avant mai 2003. Une vaste consultation auprès des intervenants suivra.

7. OCDE/ALENA

Mise à jour

Wendy Sexsmith (ARLA) a présenté une mise à jour des initiatives de l'OCDE et de l'ALENA (voir la présentation « Mise à jour : OCDE et ALENA » ci-jointe).

Discussion

On a noté qu'un élément important du plan quinquennal de l'ALENA est l'établissement d'un Groupe de travail industriel sur les pesticides non agricoles et l'identification de ses priorités.

8. Site d'homologation/TI

Mise à jour

Murray Gwyer, (ARLA) a présenté un rapport de la situation concernant les capacités électroniques de l'ARLA (voir la présentation « Les capacités électroniques de l'ARLA : Rapport de situation » ci-jointe).

Discussion

On a noté qu'une grande proportion des demandes est encore reçue en format imprimé. La moitié des demandes de la catégorie A était présentées au moins partiellement en format électronique. Une copie imprimée sur papier est encore nécessaire à des fins d'archivage, même pour les demandes électroniques.

9. SGH

Mise à jour

Brenda Linke (ARLA) a présenté une mise à jour sur le Système général harmonisé de classement et

d'étiquetage des produits chimiques (SGH). L'étape de « conception » est maintenant terminée et un plan de mise en oeuvre est en élaboration à des fins de consultation auprès d'un Comité directeur composé de multiples intervenants. La composition et le mandat du Comité sont encore à élaborer. Les discussions visent maintenant la création d'un plan de consultation au sujet de la mise en oeuvre.

Brenda a également présenté des exemples des nouveaux symboles SGH (voir la présentation ci-jointe).

Discussion

En réponse à une question, on a expliqué qu'on avait l'intention d'harmoniser le plus possible l'étiquetage dans l'ensemble de tous les secteurs de réglementation, bien que tous les secteurs ne se servent pas de tous les résultats du SGH.

L'industrie a manifesté son intérêt à s'impliquer dans le processus.

10. Politique sur les produits de formulation

Mise à jour

Brad Bergen (ARLA) a présenté une mise à jour de la Politique sur les produits de formulation (voir les notes « Mise à jour de la Politique sur les produits de formulation et activités connexes » ci-jointes). La Politique sera publiée bientôt sous forme de directive, après des modifications mineures. Une liste de tous les produits de formulation actuellement utilisés au Canada, classés selon cinq listes se modelant sur les listes 1, 2, 3, 4a et 4b de l'EPA, sera publié dans un document distinct. Les exigences en matière de données pour les nouveaux produits de formulation seront également publiées dans un document distinct, sous forme de projet de directive.

On a déjà demandé aux titulaires d'homologation de soit de substituer ou remplacer les produits de formulation de la liste 1, soit de retirer le produit, soit de présenter des renseignements sur l'innocuité afin d'appuyer l'utilisation continue du produit de formulation avant le 31 décembre 2002. L'ARLA examine actuellement les cas où elle n'a reçu aucune réponse avant de procéder au retrait de la formulation ou de prendre d'autres mesures appropriées.

Discussion

On a noté que la politique concernant l'étiquetage obligatoire des produits de formulation de la liste 2 restera dans la directive. L'industrie a noté que cette politique pourrait nuire à l'élaboration d'une étiquette nord-américaine car elle n'est pas harmonisée aux exigences américaines.

L'ARLA tiendra une réunion avec l'industrie avant la publication de la directive, probablement en mars 2003.

11. Changements en matière d'étiquetage

Neilda Sterkenburg (ARLA) a présenté en survol des changements en matière d'étiquetage (voir la présentation « Changements en matière d'étiquetage » ci-jointe). Ces changements sont expliqués en détail dans deux documents d'orientation que l'on a distribués lors de la réunion : *Changements en matière d'étiquetage, Partie 1 : Aperçu*; et *Changements en matière d'étiquetage, Partie 2 : Orientations à l'intention des fabricants*.

Discussion

L'ARLA et l'industrie travailleront de concert afin d'élaborer un lexique pour les étiquettes bilingues.

12. Politique sur la gestion des demandes d'homologation de la catégorie C

Chuck Beach (SC Johnson) a présenté en survol le processus d'examen des demandes de la catégorie C et des suggestions en matière d'échéanciers plus courts.

Discussion

La discussion se dirigeait vers la question des échéanciers des demandes d'homologation de la catégorie C à savoir s'ils sont opportuns ou si un plus grand effort serait nécessaire quant au respect des échéanciers actuels. On a noté que l'on doit considérer le grand nombre de demandes d'homologation reçues lors de l'établissement d'échéanciers raisonnables. Les échéanciers de rendement se fondent sur le temps requis pour compléter une tâche en particulier, compte tenu de la gestion de la charge totale de travail. L'ARLA s'engage à trouver des réponses à cette question et, avec l'aide de consultants, travaille à la simplification des processus et à l'amélioration de la gestion des ressources. L'ARLA présentera une démarche permettant de mieux gérer les demandes de la catégorie C lors de la prochaine réunion.

L'industrie a suggéré que des rapports indiquant un mauvais rendement puissent servir de munition afin d'obtenir des ressources requises à des fins de respect des échéanciers et d'établissement d'échéanciers plus courts.

13. Stratégie de réduction des risques

Mise à jour

Janice Hopkins (ARLA) a présenté une mise à jour sur l'établissement d'une stratégie de réduction des risques spécifique au secteur agricole (voir la présentation ci-jointe). Il s'agit d'une initiative conjointe

de l'ARLA et d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada (AAC), qui se fondera sur une relative à la spécificité des denrées agricoles. La participation et l'appui des organismes responsables des denrées constituent des facteurs clés du succès. La première étape sera la préparation des profils de culture, et, à partir des profils, l'identification et le traitement des lacunes en matière d'outils de gestion antiparasitaire. Par la suite, un plan de réduction des risques sera établi et lancé. Les participants incluront différents ministères des paliers fédéral et provincial, des agriculteurs et des fabricants.

Discussion

En réponse à une question, on a expliqué que les projets pourraient être lancés de plusieurs façons, y compris par le biais d'une déclaration d'intérêt d'un organisme représentant les agriculteurs.

Des nouvelles ressources ont été reçues permettant l'examen de demandes d'homologation de produits à risque réduit et à usage limité. Ces nouvelles ressources augmentent celles déjà consacrées au lancement de stratégies de réduction de risques relatives à la spécificité des denrées. Le lien tourne autour du fait que les décisions concernant l'homologation seront prises dans un contexte où des stratégies de réduction des risques seront déjà lancées.

14. Document de travail : *L'abrogation de la norme générale relative à la limite maximale de résidus de 0,1 ppm des résidus de pesticides dans les aliments [Règlement B.15.002(1)] - proposition de modification à la section 15 du Règlement sur les aliments et drogues*

Mise à jour

Frank Wandelmaier (ARLA) a présenté en survol un document de travail portant sur la proposition d'abroger la limite maximale de résidus (LMR) de 0,1 ppm des résidus de pesticides dans les aliments qui sera lancé le 10 janvier 2003 à des fins de commentaires pendant une période de 90 jours. Des exemplaires pré tirages ont été remis lors de la réunion. Ce document se trouve sous la rubrique « Publications » du site Internet de l'ARLA.

On remplacera la norme par défaut de 0,1 ppm par l'établissement de LMR spécifiques à des niveaux égaux ou inférieurs à 0,1 ppm pour tous les pesticides et combinaisons alimentaires. Le document présente également les propositions pour la période de transition.

La proposition mettra la pratique réglementaire au Canada sur le même plan des normes mondiales d'établissement des LMR.

Discussion

En réponse à une question, on a expliqué que des renseignements fiables et pertinents à d'autres pays ou organismes internationaux seront considérés appropriés à des fins d'établissement de LMR.

Lorsque la consultation sera terminée et la décision finale sera prise, la proposition de modification réglementaire sera publiée dans la *Gazette du Canada*, Partie I.

15. Produits à usage limité

Mise à jour

Wendy Sexsmith (ARLA) a présenté en survol les initiatives prises par l'ARLA en matière de produits à usage limité (voir la présentation « Mise à jour : usage limité » ci-jointe).

Discussion

En réponse à une question, on a noté que l'ARLA touchera 4 millions de dollars à partir de l'exercice financier 2003-2004 afin d'examiner les demandes d'homologation de produits à usage limité ou à risque réduit. Dernièrement, les demandes d'homologation de la catégorie A comprenaient un grand nombre de produits à usage limité.

16. Évaluation du programme de recouvrement des coûts

Bob Woods (ARLA) a présenté une mise à jour sur l'évaluation du programme de recouvrement des coûts. On a créé un Comité directeur et un Sous-comité technique. Le Sous-comité technique finalisera une demande de propositions (DP). On compte terminer cette évaluation avant la fin de l'été 2003.

17. Rapport financier

Bob Woods (ARLA) a distribué un sommaire des ressources de l'ARLA attribuées par secteur d'activités pour une période de quatre ans qui se termine le 31 mars 2002 (voir le tableau « Sommaire des ressources des secteurs d'activités » ci-joint). L'ARLA a reçu des ressources additionnelles de la base A pour la mise en oeuvre de la nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires*, ce qui montent à environ 14 millions de dollars en 2004-2005. On applique à ce montant des droits pour l'hébergement, etc.

Discussion

On a demandé à l'ARLA de présenter lors de la prochaine réunion des renseignements précisant la source des fonds alloués au budget et les activités auxquelles on affectera ces fonds pendant les prochaines années.

18. Plan de travail

Examen et mise à jour

Le plan de travail a été examiné et mis à jour en fonction des besoins (voir le document « Plan de travail du Conseil consultatif de gestion économique » ci-joint).

19. Récapitulation/Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu à la mi-juin 2003.